



Compte rendu de l'audience avec le nouveau recteur de l'académie de Poitiers

A la demande du Recteur une délégation FSU (4) et CGT (2) a été reçue le lundi 15 octobre 2012.

Le recteur nous a reçus seul.

Il nous dévoile dès le début de l'entretien ses intentions à savoir :

Renouer le dialogue social, avoir des débats francs et directs et ce dans un climat de convivialité. Il nous dit également être attaché à la légalité et « obéir » à son ministre. Toutefois si nous n'étions pas d'accord, le débat resterait possible et ouvert.

Le projet académique 2012-2016

Délégation : Nous demandons au recteur quelles sont ses intentions concernant la validité du projet académique actuel rédigé par l'ancienne équipe s'appuyant sur des orientations du gouvernement précédent.

Dans le contexte de la prochaine sortie de la loi d'orientation et de programmation, nous demandons la suspension des projets d'établissements (tout degré confondu).

Recteur : Je partage votre interrogation quant à la pertinence de garder un tel projet dont les axes relèvent de la politique précédente. Toutefois si je n'assume pas ce projet, j'attends la réunion avec le ministre afin de dégager les grandes lignes du nouveau projet pour le second degré.

Il est clair que les organisations syndicales représentatives seront associées ainsi que les représentants des parents d'élèves et des collectivités territoriales.

Pour le 1er degré, à la conférence des recteurs il a été clairement annoncé qu'il pouvait y avoir un travail sur des avenants cohérents avec la politique du ministère actuel mais pas de réécriture du projet d'école. J'enverrai une circulaire en ce sens aux 4 DASEN de l'académie.

Dialogue social

Délégation : Nous avons demandé au recteur le retour à des pratiques normales d'échanges notamment dans le cadre des instances. Actuellement dans les comités techniques, seul le rectorat décide de ce qui est soumis au vote ou non. Nous demandons que les organisations syndicales puissent également soumettre des questions au vote.

Recteur : Je suis, je le redis, attaché au dialogue social dans le respect de la loi. J'appliquerai le règlement intérieur. Le pilotage académique demeurera.

Si je suis celui qui prend les décisions in fine, je m'entourerai d'une équipe de direction qui comprendra le secrétaire général du rectorat, les 4 Dasen et les 3 corps d'inspection.

« Plus la direction est collégiale, moins on a de chances de se tromper ».

Les échelons départementaux sont importants de par leur proximité par définition. Les Dasen doivent être force de propositions, je les reçois individuellement en ce moment.

Je rétablirai les groupes de travail en amont des instances de manière à ce que le travail soit préparé.

Je propose la mise en place mensuelle d'une réunion avec les syndicats représentatifs.

Frais de déplacements

Délégation : Nous avons dénoncé l'avance financière importante que sont obligés de faire les agents pour couvrir leurs missions dans le cadre de leur travail. De la même façon nous avons souligné que si le dialogue social fonctionnait réellement, les propositions d'une meilleure organisation pour limiter les déplacements et que les collègues soient au plus près de leur domicile.

Recteur : J'ai demandé une rallonge budgétaire et vous informe que ce problème est national. Il a découvert le logiciel Ulysse.

Formation

Délégation : Nous avons dénoncé la pauvreté de la formation, le fait que les collègues ne sont plus défrayés pour les stages en FC, les réunions pédagogiques et que les stagiaires en FI devaient se payer le CLES et C2i ! Nous avons également appris au recteur que le DIF (Droit Individuel à la Formation) n'existe pas dans cette académie.

Recteur : Je suis surpris et vais me renseigner concernant le DIF. Pour la formation initiale et continue, c'est illogique je vais regarder de près mais je rappelle que dans le même temps nous sommes dans un budget contraint.

Agents en CDI

Délégation : Nous avons alerté le recteur sur le problème des non titulaires en CDI soumis à un temps partiel imposé en contradiction avec la loi.

Tous les collègues avec un contrat de 18h doivent être payés 18h. (quelle que soit la quotité de travail). Nous avons demandé l'arrêt immédiat des demandes de remboursement de trop perçu dans l'attente d'un arbitrage ministériel et du groupe de travail de décembre.

Recteur : Je vais voir avec le secteur concerné.

Nous avons également abordé la question de la santé des personnels, l'orientation, la réorientation, la relation et la place de l'éducation nationale dans les relations avec les partenaires comme la région ou la préfecture. Mais le temps de l'audience (1h) a été trop court pour développer ces points. Nous retournerons donc voir le recteur.

Ce fut un échange constructif, avec une vraie écoute. Toutefois nous restons déçus sur le repli du recteur derrière le ministre concernant la suspension du projet d'établissement.

Infos :

Les syndicats de la FSU ont demandé des audiences, le recteur les recevra dans les semaines à venir.

Le secrétaire général du rectorat Monsieur Chaigneau prend sa retraite au 1er novembre.

La secrétaire générale adjointe (DRH) prendra sa retraite mi-décembre.

Pour la délégation

Myriam LIEBY

Secrétaire régionale FSU